

## CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Memphrémagog du Delta Sherbrooke, tenue le 18 juin 2008 à 10 h.

### PRÉSENTS :

Nicolet, Roger - Préfet – MRC de Memphrémagog et président  
Bachand, Jean-Philippe - Maire – Ville d'Asbestos  
Badger, Gerald - Préfet – MRC du Val-Saint-François  
Bernier, Maurice - Préfet – MRC du Granit  
Brochu, Louida – Ville de Sherbrooke  
Cloutier, Vincent - Développement économique  
Desrochers, Huguette - Éducation  
Fouquet, Guy - Environnement  
Gagné, Laurian - Maire – Ville de Valcourt  
Gingras, Diane - Développement économique  
Lamoureux, Bertrand - Maire – Ville de Coaticook  
Landry, Noël - Développement économique  
Marceau, Denis - Innovation, science, recherche et technologie  
Martel, Marc-André - Maire – Ville de Richmond  
Masson, Réjean - Préfet – MRC de Coaticook  
Mauri, Florencia - Relève  
Potvin, Normand - Maire – Ville de Cookshire-Eaton  
Poulin, Marc - Maire – Ville de Magog  
Reid, Marc - Préfet – MRC du Haut-Saint-François  
Roy, Alain - Social et communautaire

### PERSONNES INVITÉES :

Fortin, Robert, directeur régional MDEIE  
Poulin, Pierre, directeur régional MAMR

### PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis, conseiller en développement – coordonnateur de la CRRNT  
Bureau, Andrée, conseillère en développement  
Desautels, Dominique, conseillère en développement – jeunesse  
Quirion, Murielle, secrétaire exécutive  
Sévigny, Patricia, conseillère en développement  
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

### ABSENTS :

Gagnon, Francis – Ville de Sherbrooke  
Hémond, Jacques - Préfet – MRC d'Asbestos  
Lavoie, Michèle - Culture  
Mailhot, Martin - Maire – Ville d'East Angus  
Perrault, Jean - Maire – Ville de Sherbrooke  
Roy-Laroche, Colette - Mairesse – Ville de Lac-Mégantic  
Wheeler, Malcolm - Maire – Ville de Windsor

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

## **PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE**

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et salut les quatre nouveaux membres du conseil, soit madame Florencia Mauri, madame Huguette Desrochers, monsieur Vincent Cloutier, ainsi que madame Michèle Lavoie qui ne pouvait être présente à cette rencontre.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

- Ajouter le point 4.2 : Axe 3 - Inciter les entreprises à innover : nominations au comité des gouverneurs du DÉFI.
- Retirer le point 5.1.6 : Rencontres internationales de Sherbrooke.
- Ajouter le point 7.3 : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec – Taux de crédit d'impôt à l'investissement / Secteur manufacturier.

**CRÉ-08-092** Il est proposé par **Bertrand Lamoureux**  
appuyé par **Réjean Masson**  
et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

### **2. PROCÈS-VERBAL DU 30 AVRIL 2008**

#### **2.1 Lecture et adoption du procès-verbal du 30 avril 2008**

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

**CRÉ-08-093** Il est proposé par **Laurian Gagné**  
appuyé par **Maurice Bernier**  
et résolu :

D'adopter le procès-verbal du 30 avril 2008 tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2.2 Suivi au procès-verbal

Le président invite madame Marie-Hélène Wolfe à faire les suivis découlant du dernier procès-verbal.

Madame Marie-Hélène Wolfe fait un retour au point 4.4 à la page 11 : Rencontre annuelle de suivi du Plan de développement. La rencontre s'est déroulée avec succès. La participation d'une soixantaine de personnes a été l'occasion de faire le point sur l'avancement des travaux et les priorités de travail pour l'année qui débute. Toutefois, la durée a été qualifiée de trop courte par plusieurs. Les documents déposés lors de cette rencontre sont disponibles sur le site Internet de la CRÉ dans la section documentation.

Monsieur Denis Marceau demande un suivi quant au point 7.1 relativement au Programme régional d'accessibilité aux services de garde – rapport du comité régional. Marie-Hélène Wolfe l'informe que le ministère de la Famille devrait rendre sa décision sous peu quant à la distribution des 9 000 places subventionnées dans les services de garde éducatifs. Malgré le fait que la région de l'Estrie avait réitéré la nécessité de voir confier un rôle à la CRÉ de l'Estrie pour l'analyse et le choix des projets qui étaient déposés, Madame Wolfe informe l'assemblée que la CRÉ n'a aucunement été consultée.

## 3. AFFAIRES INTERNES

### 3.1 Élection des officiers

Monsieur Roger Nicolet informe l'assemblée que les membres du conseil d'administration se sont réunis lors d'une séance de travail à huis clos et ces derniers ont procédé à l'élection des officiers pour les deux prochaines années.

CRÉ-08-094

**Il est proposé par Normand Potvin  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

D'entériner la décision des membres du conseil d'administration afin d'élire et de nommer les personnes suivantes officiers de la CRÉ de l'Estrie et ce, pour les deux (2) prochaines années :

Président :	Roger Nicolet
1 <sup>er</sup> vice-président :	Jean Perrault
2 <sup>e</sup> vice-présidente :	Colette Roy-Laroche
Trésorière :	Diane Gingras
Secrétaire :	Marc Reid

**Adoptée à l'unanimité**

### 3.2 Convention de bail

Le président, Monsieur Nicolet, informe l'assemblée de la situation quant aux négociations qui sont en cours pour conclure un bail avec les locataires actuels. Toutefois, une réponse négative à nos demandes a été reçue.

CRÉ-08-095

**Il est proposé par Jean-Philippe Bachand  
appuyé par Vincent Cloutier  
et résolu :**

D'autoriser la directrice générale à faire les démarches pour identifier un nouveau local;

D'autoriser les officiers à négocier un bail;

D'autoriser le président à signer le bail;

D'entamer, le cas échéant, les démarches visant un déménagement de même qu'à engager les sommes requises pour en assumer les frais.

Un retour au conseil d'administration pour entériner les décisions sera nécessaire en septembre prochain.

#### **Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Marc Poulin indique qu'il préférerait un local situé près des accès routiers, ceci faciliterait les déplacements et contribuerait à diminuer l'émission de gaz à effets de serre. Laurian Gagné demande le coût du pied carré que la CRÉ paie actuellement. Marie-Hélène Wolfe lui répond que le bail actuel est calculé à 13,67 \$ du pied carré et que le renouvellement du bail suggéré est augmenté à 15 \$ du pied carré.

## **4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012 / SUIVI ET MISE EN OEUVRE**

### **4.1 Axe 1 – Développement du territoire et du cadre de vie**

Monsieur Roger Nicolet souligne l'absence de monsieur François Fréchette, lequel participe à une rencontre MTQ – CRÉ dans le cadre des travaux de la Table de concertation sur les VHR en compagnie de tous les autres coordonnateurs et remet la parole à Marie-Hélène Wolfe.

#### **4.1.1 Internet haute vitesse**

Elle présente l'état de situation et d'avancement des travaux à ce jour. Dans l'ensemble, le déploiement d'Internet haute vitesse pour les clients non desservis actuellement dans les milieux ruraux de l'Estrie s'estime à 5,3 M\$, voire même 7M \$ en considérant les bases de béton requises pour installer les quelques 195 tours de 90 pieds chacune.

Le comité technique, qui s'est réuni le 9 juin dernier, a identifié deux options quant à la suite des travaux, tel qu'en fait foi le document déposé sur place.

Une troisième option est proposée, soit la transmission par satellite. La CRÉ vient d'obtenir cette information et par conséquent, elle n'a pu en faire l'analyse.

Des échanges s'en suivent et la MRC des Sources a adopté le 16 juin dernier lors d'une séance du conseil, une résolution signifiant son intention d'aller de l'avant avec cette technologie. Cette technologie par satellite semble être privilégiée par plusieurs membres du conseil d'administration et ceux-ci demandent à la CRÉ de maintenir son rôle de concertation et de facilitateur avec les MRC qui, en même temps, y travaillent.

Monsieur Marc Poulin rappelle qu'il y a le Programme de la Politique nationale de la ruralité, laquelle vise à faciliter et soutenir le développement des communautés et des territoires ruraux de l'ensemble du Québec, appelé « Pacte rural ». L'utilisation de ce programme devrait être envisagée par les MRC.

Il est convenu que le rôle de la CRÉ est de vérifier les opportunités du marché pour le satellite, d'en informer les responsables des MRC et de maintenir les communications avec le ministère des Affaires municipales et des Régions pour connaître les développements dans le programme d'aide financière et d'en faire rapport aux membres du conseil d'administration lors de la prochaine séance du conseil.

#### **4.1.2 Plans de lutte aux cyanobactéries des organismes de bassins versants**

Marie-Hélène Wolfe fait le point sur les plans de lutte demandés, lesquels ont été reçus dans diverses formes. Un document de travail est déposé sur place faisant état de l'avancement des travaux. Elle ajoute également que les documents fournis par les organismes de bassins versants ne répondent qu'en partie aux exigences formulées par la CRÉ. Ainsi, malgré les documents reçus, il est impossible de définir de plan d'action régional de lutte aux cyanobactéries pour l'été 2008. Il est suggéré de faire le point sur les besoins et projets de chacune des MRC et de réunir le comité de travail mis en place en avril.

### **4.2 Axe 3 – Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie**

#### **4.2.1 Nominations au comité des gouverneurs du DÉFI**

Madame Marie-Hélène Wolfe informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de confirmer la nomination de deux (2) membres du comité des gouverneurs du DÉFI, soit Monsieur Normand Bourbonnais et Luc Dionne, ces derniers ayant accepté de relever cet enjeu majeur de développement qu'est l'innovation au sein des entreprises de l'Estrie. Elle ajoute également que ce comité aura comme mandat de définir les actions concrètes et de cibler les actions pour réaliser ce DÉFI. Elle profite de l'occasion pour énumérer la composition des membres du comité des gouverneurs du DÉFI à ce jour :

- Jean de Lafontaine, Ph.D., NGC Aérospatiale
- Mihai Rasidescu, vice-président, ingénierie de produits et recherche & développement de BRP
- Jacques Beauvais, vice-recteur à la recherche, Université de Sherbrooke

- Claude Laroche, président Viandes Laroche
- Normand Bourbonnais, d'IBM à Bromont
- Luc Dionne, directeur du centre de recherche de Camoplast à Magog

- et -

- Ghyslain Goulet, président, Corporation de développement économique de l'Estrie
- Marie-Hélène Wolfe, directrice générale, Conférence régionale des élus de l'Estrie

**CRÉ-08-096**

**Il est proposé par  
appuyé par  
et résolu :**

DE nommer au comité des gouverneurs du DÉFI, les personnes suivantes :

- Monsieur Normand Bourbonnais d'IBM à Bromont
- Monsieur Luc Dionne, directeur du centre de recherche de Camoplast à Magog

**Adoptée à l'unanimité**

## **5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)**

Madame Andrée Bureau présente le tableau des engagements et fait état de la situation du Fonds de développement régional (FDR) au 18 juin 2008.

### **5.1 Recommandations du comité d'évaluation**

#### **5.1.1 Développement et positionnement de la grappe des sciences de la vie de l'Estrie / FDR 05-07-102**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ a accordé en juin 2007, une subvention maximale de 100 000 \$ ou 15 % des dépenses dans le projet de développement de la grappe des sciences de la vie de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention était conditionnelle à la participation financière de la Ville de Sherbrooke, du CHUS et de l'Université de Sherbrooke, tel que prévu au projet;

CONSIDÉRANT QUE Biomed a demandé à la CRÉ de contribuer pour 100 000 \$ à la première année du projet, même si la contribution de la ville de Sherbrooke est confirmée pour un montant de 250 000 \$ plutôt que pour 400 000 \$ tel que prévu au projet;

CONSIDÉRANT les retombées potentielles de ce projet sur le développement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'application du 15 % des dépenses remet en question le niveau de participation financière de partenaires du projet.

**CRÉ-08-097**

**Il est proposé par Louida Brochu  
appuyé par Marc Poulin  
et résolu :**

DE contribuer pour 100 000 \$ au projet et de rétablir le pourcentage de contribution maximale de la CRÉ selon le montage financier révisé soit 20 % des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.1.2 Site Internet interactif / FDR PS 05-08-101**

CONSIDÉRANT QUE les impacts du projet sont peu importants pour le développement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs du site Internet devraient être impliqués financièrement dans le projet puisqu'ils seront les premiers bénéficiaires;

CONSIDÉRANT QU'il est peu probable que le projet ait un impact sur la réduction de la densité de cerf.

**CRÉ-08-098**

**Il est proposé par Diane Gingras  
appuyé par Alain Roy  
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement pour le projet « Site Internet interactif ».

**Adoptée à l'unanimité**

**5.1.3 Prix d'architecture de la Ville de Sherbrooke / FDR PS 05-08-102**

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'apparence des constructions et rénovations répond à un besoin pour la capitale régionale qu'est Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE ce prix pourrait inspirer d'autres municipalités de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke demande d'appui financier de la CRÉ pour le développement du concept du concours et qu'elle s'engage à réaliser par la suite ce concours tous les deux ans;

**CRÉ-08-099**

**Il est proposé par Louida Brochu  
appuyé par Normand Potvin  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 40 000 \$ au projet « Prix d'architecture de la Ville de Sherbrooke » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

DE demander aux promoteurs d'évaluer l'intérêt de faire un circuit des gagnants de la première édition avant d'engager des dépenses en ce sens et de s'engager à présenter les résultats de cette évaluation à la CRÉ pour approbation;

DE s'assurer que le coût du projet ne comprend pas la portion des taxes remboursables à la Ville et si c'est le cas, d'ajuster le montant de subvention en conséquence;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.1.4 Un village, une vie, un rêve / FDR PS 05-08-105**

CONSIDÉRANT QUE le projet est un levier touristique et culturel intéressant pour le développement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la bâtisse visée par le projet est reconnue pour son patrimoine religieux puisqu'elle a obtenu la cote la plus élevée des églises catholiques en Estrie du ministère de la Culture en 2003;

CONSIDÉRANT QUE l'acoustique du lieu est exceptionnelle et en voie d'être reconnue comme lieu d'enregistrement pour artistes professionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation génère une activité économique intéressante grâce à l'achalandage à ses divers services et activités;

CONSIDÉRANT QUE les partenariats financiers prévus et mise de fonds substantielle des promoteurs.

**CRÉ-08-100**

**Il est proposé par Réjean Masson  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 30 000 \$ au projet « Un village, une vie, un rêve » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009 conditionnellement à l'obtention de la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

DE demander aux promoteurs d'informer la CRÉ de l'obtention du financement complémentaire et des impacts s'ils n'obtiennent pas tous les montants prévus;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.1.5 Centre multifonctionnel en loisirs pour personnes handicapées / FDR-PS-05-08-104**

CONSIDÉRANT QUE le projet permet d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et de leur famille en facilitant l'accès à des services;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un ancrage dans le milieu très fort, qu'il est soutenu par une multitude de personnes et d'organisations du Haut-Saint-François.

**CRÉ-08-101**

**Il est proposé par Marc Reid  
appuyé par Denis Marceau  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 25 000 \$ au projet « Centre multifonctionnel en loisirs pour personnes handicapées » à même le l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

DE demander aux promoteurs de s'assurer d'avoir l'appui du CLD ou de la SADC dans le montage financier du projet ainsi que dans son suivi afin d'augmenter les chances de succès du projet;

QUE le financement soit conditionnel à l'obtention de l'ensemble du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.1.6 Rencontres internationales de Sherbrooke / FDR-PS-05-08-103**

*RETIRÉ*

**5.1.7 Formation des entrepreneurs de l'Estrie en transfert d'entreprises/ FDR PS 05-08-107**

CONSIDÉRANT l'importance de la problématique du transfert d'entreprise en Estrie;

CONSIDÉRANT le partenariat de l'ensemble des intervenants de première ligne en développement économique de l'Estrie dans ce projet;

CONSIDÉRANT l'approche innovatrice de la problématique proposée par le projet;

CONSIDÉRANT l'approche globale préconisée consistant à prendre en considération non seulement les aspects fiscaux et financiers, mais également les aspects humains liés à la propriété d'une entreprise.

**CRÉ-08-102**

**Il est proposé par Diane Gingras  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 53 450 \$ au projet « Formation des entrepreneurs de l'Estrie en transfert d'entreprises » à même le l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.1.8 Projets de lutte aux cyanobactéries**

**5.1.8.1 La naturalisation, au cœur des solutions pour l'amélioration de la qualité de l'eau / FDR-05-08-111**

CONSIDÉRANT QUE le comité spécial sur la lutte aux cyanobactéries a recommandé positivement le projet au comité d'évaluation du FDR et que cette recommandation tenait compte des territoires prioritaires identifiés en commun par les comités de bassin versant présents en Estrie et le RAPPEL;

CONSIDÉRANT QUE le RAPPEL a des réalisations concrètes à son actif en ce qui concerne la qualité de l'eau et est reconnu par les ministères et le milieu pour son expertise;

CONSIDÉRANT QUE le travail terrain proposé par le RAPPEL est intéressant puisqu'il contribuera à la diminution à l'entrée de matières favorisant le développement de cyanobactérie;

CONSIDÉRANT QUE le projet intervient auprès de différentes clientèles, et ce, de différentes façons et que dans tous les cas, il outille les clientèles à faire de meilleurs choix pour préserver la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QU'il existe une panoplie d'outil présentant les bonnes pratiques en matière de maintien de la qualité de l'eau et qu'il serait utile de faire l'inventaire de ces outils avant de s'engager dans la production d'un nouveau.

**CRÉ-08-103**

**Il est proposé par Guy Fouquet  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 47 656 \$ au projet « La naturalisation, au cœur des solutions pour l'amélioration de la qualité de l'eau » à même le l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

DE s'assurer que cette somme servira pour les interventions terrain, mais non pour l'élaboration d'outils, outre la recension des outils existants afin de déterminer si un nouveau guide des bonnes pratiques est nécessaire;

DE demander aux promoteurs de :

- travailler avec les MRC sur la problématique des cyanobactéries;
- déposer un échéancier détaillé;
- vérifier si certains aménagements du projet pourraient se réaliser ailleurs en Estrie;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **5.1.8.2 Accompagnement scientifique à la mise en place d'actions pour améliorer la qualité de l'eau / FDR-PS-05-08-110**

CONSIDÉRANT QUE le comité spécial sur la lutte aux cyanobactéries a recommandé positivement le projet au comité d'évaluation du FDR et que cette recommandation tenait compte des territoires prioritaires identifiés en commun par les comités de bassin versant présents en Estrie et le RAPPEL;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra, entre autres, d'investiguer comment la salinité et les dormants créosotés peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau et que les résultats de ces investigations pourraient être utiles partout en Estrie;

CONSIDÉRANT l'expertise terrain développé par le groupe promoteur sur le sujet de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT l'importance du bénévolat de la part des membres du RAPPEL dans la réalisation de ses activités.

CONSIDÉRANT que cette demande constitue un projet pilote qui permettra de mieux comprendre les problématiques et d'améliorer l'intervention sur le terrain.

**CRÉ-08-104**

**Il est proposé par Guy Fouquet  
appuyé par Alain Roy  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 20 350 \$ au projet « Accompagnement scientifique à la mise en place d'actions pour améliorer la qualité de l'eau » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

DE demander aux promoteurs :

- de fournir un échéancier détaillé des travaux;
- d'inclure dans le rapport final des recommandations sur l'utilité des fiches d'évaluation par propriétés ainsi qu'une proposition de mode de financement pour la réalisation de ce type de travail, incluant la contribution des riverains, de la municipalité et de la MRC.

DE mettre comme condition au financement :

- l'appui financier des municipalités d'Eastman et d'Austin;
- l'appui de la MRC de Memphrémagog.

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.1.8.3 Modélisation du transport du phosphore bassin versant du lac Memphrémagog / FDR-PS-05-08-108**

CONSIDÉRANT QUE le comité spécial sur la lutte aux cyanobactéries a recommandé positivement le projet au comité d'évaluation du FDR et que cette recommandation tenait compte des territoires prioritaires identifiés en commun par les comités de bassin versant présents en Estrie et le RAPPEL;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de raffiner la connaissance de la situation afin d'intervenir de façon très précise sur les zones problématiques;

CONSIDÉRANT QUE le groupe promoteur a un pouvoir d'intervention à la suite au projet;

CONSIDÉRANT QUE l'approche développée dans ce projet pourrait servir pour d'autres plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet permettra une cohérence avec les actions qui se dérouleront dans le Vermont où se situent 75 % du bassin versant du lac Memphrémagog.

**CRÉ-08-105**

**Il est proposé par Normand Potvin  
appuyé par Guy Fouquet  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 72 000 \$ au projet « Modélisation du transport du phosphore bassin versant du lac Memphrémagog » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **5.1.8.4 Sensibilisation des riverains et revitalisation des rives Grand Lac St-François / FDR-PS-05-08-109**

CONSIDÉRANT QUE le comité spécial sur la lutte aux cyanobactéries a recommandé positivement le projet au comité d'évaluation du FDR et que cette recommandation tenait compte des territoires prioritaires identifiés en commun par les comités de bassin versant présents en Estrie et le RAPPEL;

CONSIDÉRANT QUE le projet est déjà en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le lac St-François est situé à la tête du bassin versant de la St-François et en amont de plusieurs autres lacs et que ce lac a connu des problèmes de cyanobactéries;

CONSIDÉRANT QUE le projet travaillera sur la diminution à l'entrée dans le lac de matières favorisant le développement de cyanobactéries.

**CRÉ-08-106**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Guy Fouquet  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 5 000 \$ au projet « Sensibilisation des riverains et revitalisation des rives Grand Lac St-François » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

D'attribuer cette somme pour financer les ressources humaines prévues au projet;

DE demander aux promoteurs de s'allier rapidement avec le RAPPEL qui a développé une expertise dans ce type d'intervention;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

#### **Adoptée à l'unanimité**

Suite aux recommandations des quatre (4) projets, il est suggéré de déposer un moratoire sur tout projet. Différents échanges interviennent entre les membres du conseil et il est suggéré que le comité d'évaluation des cyanobactéries de la CRÉ devra redéfinir le mandat et les conditions au financement s'y rattachant.

Par la même occasion, il est demandé de revoir les balises et d'en préciser la définition pour répondre adéquatement aux exigences de la CRÉ, lesquelles n'étaient probablement pas suffisantes étant donné que les attentes n'ont pas été comblées dans la démarche précédente. Le comité doit ensuite communiquer ces informations aux organismes de bassins versants concernés, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.

**CRÉ-08-107**

**Il est proposé par Guy Fouquet  
appuyé par Denis Marceau  
et résolu :**

QUE soit mandaté le comité d'évaluation des cyanobactéries à définir à nouveau le mandat et les conditions au financement se rattachant au dépôt des projets de lutte aux cyanobactéries, de revoir les balises et d'en préciser la définition pour répondre adéquatement aux exigences de la CRÉ.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2 Études et recherches : Étude de faisabilité pour la construction d'un nouveau centre sportif à Lac-Mégantic**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'étude de faisabilité pour la construction d'un nouveau centre sportif à Lac-Mégantic s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'étude de faisabilité est une étape préliminaire essentielle avant la construction d'un nouveau complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE les confirmations de tout le financement pour la présente étude de faisabilité ne sont pas obtenues;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet de construction pourra faire l'objet de subventions provenant des programmes d'aide financière maintenant disponibles auprès des gouvernements supérieurs pour la mise à niveau ou la construction d'infrastructures sportives;

CONSIDÉRANT QU'un engagement financier de la part de la Conférence régionale des élus de l'Estrie à la présente étude de faisabilité ne lie pas celle-ci à toute aide financière future.

**CRÉ-08-108**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Normand Potvin  
et résolu :**

D'accorder la somme maximale de 20 000 \$, représentant 43 % du budget de réalisation du projet, à même l'enveloppe disponible pour les Études et recherches du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2008-2009;

D'accorder l'aide financière conditionnellement à la preuve de l'obtention de l'ensemble du financement, notamment la contribution du Pacte rural;

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.3 Nomination du représentant du comité d'évaluation du Fonds de développement régional**

Madame Andrée Bureau informe l'assemblée que le comité d'évaluation propose de nommer monsieur Denis Marceau comme représentant officiel du comité d'évaluation FDR. Celui-ci agira comme porte-parole du comité auprès du conseil d'administration, de l'équipe et si nécessaire, auprès des promoteurs.

**CRÉ-08-109**

**Il est proposé par Normand Potvin  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

DE confirmer la nomination de monsieur Denis Marceau comme représentant officiel du comité d'évaluation FDR.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6. AFFAIRES RÉGIONALES**

### **6.1 Forum jeunesse Estrie**

L'entente entre la CRÉ et le Forum jeunesse prévoit que la CRÉ doit recevoir le rapport d'activité ainsi que le plan d'action.

#### **6.1.1 Rapport d'activité 2007-2008**

Dominique Desautels dépose au sein du conseil d'administration le rapport d'activité du Forum jeunesse Estrie pour l'année 2007-2008.

**CRÉ-08-110**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Diane Gingras  
et résolu :**

DE recevoir le rapport d'activité du Forum jeunesse Estrie pour l'année 2007-2008.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.1.2 Plan d'action et priorités 2008-2009**

Dominique Desautels dépose au sein du conseil d'administration le plan d'action et des priorités 2008-2009 du Forum jeunesse Estrie.

CRÉ-08-111

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Diane Gingras  
et résolu :**

DE recevoir le plan d'action et les priorités 2008-2009 du Forum jeunesse Estrie.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.3 Prévisions budgétaires 2008-2009**

Dominique Desautels présente aux membres du conseil d'administration les prévisions budgétaires du Forum jeunesse Estrie pour l'année 2008-2009.

CRÉ-08-112

**Il est proposé par Diane Gingras  
appuyé par Alain Roy  
et résolu :**

DE recevoir les prévisions budgétaires 2008-2009 du Forum jeunesse Estrie.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.4 FRIJ : recommandation de projets**

**Animation d'été du Cirque des Étoiles**

CONSIDÉRANT QUE le projet Animation d'été du Cirque des étoiles a déposé une demande de financement dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable pour le volet des emplois d'été;

CONSIDÉRANT QUE le volet des emplois d'été pour les jeunes permet à ces derniers de vivre une expérience de travail enrichissante et de qualité, tout en exploitant un médium artistique qui les passionne;

CONSIDÉRANT QUE le développement des jeunes est au cœur de la mission de l'organisme et de ses préoccupations;

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficie de partenariats solides dans le milieu qui lui assurent la possibilité de poursuivre son développement à la fin de la subvention du FRIJ.

CRÉ-08-113

**Il est proposé par Vincent Cloutier  
appuyé par Huguette Desrochers  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 25 000 \$ au projet, à même l'enveloppe du FRIJ, couvrant une partie des salaires pour les emplois d'été des jeunes;

QUE le financement soit conditionnel à l'obtention de l'ensemble du financement nécessaire à la réalisation du projet et du dépôt d'un budget ajusté;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

**Place à la relève**

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie s'est donné comme mandat de mettre en œuvre une Action jeunesse structurante qui permet de soutenir des initiatives qui ont pour objectif d'augmenter l'engagement des jeunes dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie a signé en 2007-2008 une action jeunesse structurante de trois ans sur l'engagement des jeunes dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 336 000 \$, sur un total de 600 000 \$ réservés, n'est pas engagée dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE deux volets n'ont pas encore été développés dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE les projets présentés ont été élaborés en collaboration avec le Forum jeunesse Estrie, ou présenté au Forum jeunesse Estrie, et qu'ils ont le potentiel de cadrer dans l'AJS Place à la relève;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie d'avril 2008 il a été convenu de :

- procéder au développement du volet politique et du volet engagement communautaire;
- présenter au conseil d'administration de la CRÉ de juin les projets développés dans les deux volets mentionnés précédemment;
- mettre davantage d'efforts à la coordination de l'action jeunesse structurante afin d'optimiser la collaboration entre les partenaires de l'entente.

CRÉ-08-114

**Il est proposé par Normand Potvin  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

D'accorder une aide financière en provenance du FRIJ, volet Actions jeunesse structurantes, aux projets suivants :

Sommes disponibles : 336 000 \$

	<b>An 1 – 2008-2009</b>	<b>An 2 – 2009-2010</b>
Les jeunes et l'action bénévole :	35 000 \$	25 900 \$
Je m'organise pour changer le monde :	67 000 \$	48 600 \$
Objectif Élections 2009 :	27 500 \$	20 700 \$
Agora :	15 000 \$	10 000 \$
Coopérative jeunesse de service :	50 000 \$	36 300 \$

**Adoptée à l'unanimité**

## 6.2 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)

### 6.2.1 Budget CRRNT 2008-2009

Marie-Hélène Wolfe informe l'assemblée que l'entente spécifique confirmant les sommes disponibles pour la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire n'a pas été reçue du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Toutefois, il importe d'adopter un budget provisoire sur la base des communications en cours.

CRÉ-08-115

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Bertrand Lamoureux  
et résolu :**

D'adopter le budget provisoire de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire pour l'année 2008-2009.

**Adoptée à l'unanimité**

### 6.2.2 Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts : Recommandation de projet

Dans le cadre du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts, ce sont quatre (4) projets qui sont recommandés par la Commission des ressources naturelles et le territoire, explique monsieur Jean-Louis Blanchette.

Monsieur Normand Potvin demande des précisions quant aux critères de sélection lors de l'analyse des projets.

#### Projet de certification forestière / PPMVF-08-06-01

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans un contexte d'enjeu régional où la certification devient un outil essentiel pour le milieu forestier, particulièrement pour les entreprises de transformation;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en complément avec le projet de programme d'assistance à la certification de la chaîne de traçabilité qui a cours actuellement en Estrie;

CONSIDÉRANT l'importance du nombre de propriétaires privés présents en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus d'acheteurs de produits forestiers veulent des produits certifiés;

CONSIDÉRANT QUE le projet va dans le sens du Livre vert *La forêt, pour construire le Québec de demain.*

**CRÉ-08-116**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 26 270 \$ au projet « Certification forestière » à même l'enveloppe du PPMVF de 2008-2009;

DE déboursier l'aide financière sur un an, à la suite du dépôt des documents pertinents;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**La forêt; un milieu de vie / PPMVF-08-06-02**

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la poursuite du projet de trousse pédagogique déjà financé l'an dernier par le PPMVF;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise notamment l'acceptabilité sociale de pratiques sylvicoles judicieuses, notamment auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT que ce projet aura un impact à travers l'ensemble de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à développer, auprès des jeunes, un sentiment d'appartenance au milieu forestier estrien.

**CRÉ-08-117**

**Il est proposé par Gerald Badger  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 19 639 \$ au projet « La forêt; un milieu de vie » à même l'enveloppe du PPMVF de 2008-2009;

DE déboursier l'aide financière sur un an, à la suite du dépôt des documents pertinents;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**Nouvelle cartographie écoforestière sur les forêts publiques / PPMVF-08-06-03**

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet constitue un outil novateur de gestion de la forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet apportera un plus grand degré de précision quant à l'inventaire écoforestier des terres publiques en Estrie sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF);

CONSIDÉRANT QUE les aires minimales d'interprétation du projet seront très précises;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aidera notamment à une meilleure planification et un meilleur suivi des travaux forestiers sur terres publiques.

CRÉ-08-118

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 14 461 \$ au projet « Nouvelle cartographie écoforestière sur les forêts publiques » à même l'enveloppe du PPMVF de 2008-2009;

DE déboursier l'aide financière sur un an, à la suite du dépôt des documents pertinents;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**Transfert de connaissances : mieux informer l'ensemble des utilisateurs et maximiser les retombées de l'aménagement forestier durable en Estrie / PPMVF-08-06-04**

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à favoriser, auprès d'une clientèle diverse, l'acceptabilité sociale des pratiques d'aménagement forestier en région;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans la poursuite d'un projet déjà financé par le PPMVF;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prend en considération l'aménagement forestier durable à petite échelle, notamment auprès des propriétaires forestiers privés de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le transfert de connaissances constitue le maillon faible pour la diffusion des travaux de recherche;

CONSIDÉRANT QUE le projet va dans le sens du Livre vert *La forêt, pour construire le Québec de demain* qui met l'accent sur l'importance de la diffusion des résultats de recherche.

CRÉ-08-119

**Il est proposé par Diane Gingras  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 15 590 \$ au projet « Transfert de connaissances : mieux informer l'ensemble des utilisateurs et maximiser les retombées de l'aménagement forestier durable en Estrie » à même l'enveloppe du PPMVF de 2008-2009;

DE déboursier l'aide financière sur un an, à la suite du dépôt des documents pertinents;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.2.3 Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec**

Monsieur Jean-Louis Blanchette explique que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a rendu publique une stratégie d'utilisation du bois dans la construction publique. Les membres du conseil d'administration ont adopté une résolution en ce sens le 27 février dernier et il en explique les objectifs généraux, les secteurs visés, les moyens d'action adoptés ainsi que le soutien financier s'y rattachant pour la prochaine année.

En vertu de cette nouvelle stratégie, Monsieur Gerald Badger stipule que le gouvernement devrait revoir les règles budgétaires qui s'appliquent aux municipalités, étant donné que lors des soumissions, les municipalités doivent retenir la plus basse ou d'en ajuster les critères d'admissibilité.

Monsieur Nicolet remercie Monsieur Blanchette pour ces informations.

## **6.3 Table régionale de concertation sur les VHR**

Monsieur Gerald Badger est invité, à titre de membre de la Table régionale de concertation sur les VHR, à présenter sommairement le bulletin d'information faisant état de l'avancement des travaux dans ce dossier. Une rencontre avec l'UPA et le Syndicat des producteurs de bois a eu lieu le 16 juin dernier et il en soumet les conclusions.

Madame Marie-Hélène Wolfe rappelle qu'une rencontre se tient aujourd'hui à Québec et que le ministère des Transports s'intéresse davantage sur ces deux (2) points, soit l'échéancier de l'accomplissement des travaux et des principaux obstacles auxquels se heurtent les régions.

Monsieur Noël Landry mentionne également que l'Estrie a un pas d'avance sur les autres régions dans ce dossier.

#### **6.4 Québec-Central**

Monsieur Marc Reid est à son tour invité à présenter le rapport de la rencontre qui a eu lieu avec le sous-ministre aux transports, monsieur Mathieu Brunet, en compagnie de représentants de la CRÉ Chaudière-Appalaches. Un état d'avancement des travaux est remis aux membres. La CRÉ Chaudière-Appalaches assurera le suivi du dossier.

#### **6.5 Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – Volet II pour l'année 2008-2009**

Le 28 mai dernier, une résolution fut signée par la majorité des membres du conseil d'administration par laquelle, la CRÉ de l'Estrie approuvait la liste des 40 projets acceptés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – Volet II, sous réserve de l'obtention de l'enveloppe budgétaire octroyée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, laquelle a été confirmée par une correspondance reçue du ministre Claude Béchard.

### **7. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES**

#### **7.1 Table Québec-Régions**

Marie-Hélène Wolfe mentionne qu'une rencontre de la Table Québec-Régions aura lieu le 26 juin prochain et qu'elle fera un suivi relativement à Internet haute vitesse.

#### **7.2 Programme d'aide aux organismes à but non lucratif de Développement économique Canada**

En février dernier, le ministre du Travail et de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'honorable Jean-Pierre Blackburn, annonçait sa ferme intention de redéfinir les priorités et les orientations des programmes d'aide de Développement économique Canada (DEC) en matière d'initiatives de développement économique dans les régions du Québec. En vertu de ces nouvelles orientations, les organismes de développement économique à but non lucratif ne pourront plus compter sur une aide financière récurrente.

Étant donné que cette décision risque de mettre en péril l'existence d'organismes essentiels au développement de l'Estrie, les membres du conseil d'administration demandent d'appuyer la démarche collective.

**CRÉ-08-120**

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Laurian Gagné  
et résolu :**

D'appuyer la démarche collective qui s'insurge contre la nouvelle politique du Programme d'aide aux organismes à but non lucratif de Développement économique Canada et qu'une correspondance soit expédiée au ministre du Travail et de l'Agence de développement économique du Canada, l'honorable Jean-Pierre Blackburn.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.3 Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec – Taux de crédit d'impôt à l'investissement / Secteur manufacturier**

ATTENDU QUE la région de l'Estrie se classe au premier rang des emplois perdus dans le secteur manufacturier;

ATTENDU QUE les entreprises de la région de l'Estrie ne peuvent actuellement se prévaloir que d'un taux de crédit à l'investissement de 5 %;

ATTENDU QUE ce taux devrait être majoré à un taux minimum de 20 %;

ATTENDU QUE la reconversion industrielle de nos entreprises, la mise à niveau des technologies et des équipements de production ne peuvent s'effectuer que par de nombreux et importants investissements;

ATTENDU QU'il ne s'agit pas non plus de faire compétition aux autres régions ou de leur retirer quel qu'avantage que ce soit, mais de mieux soutenir les entreprises déjà établies en Estrie et de protéger les emplois existants;

ATTENDU QU'au moins 4 MRC et la ville de Sherbrooke ont adopté des résolutions en ce sens.

**CRÉ-08-121**

**Il est proposé par Louida Brochu  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

D'appuyer la démarche de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et de demander aux instances gouvernementales de hausser le taux du crédit d'impôt à l'investissement pour la région de l'Estrie à un minimum de 20 % afin de protéger les emplois existants étant donné que la région de l'Estrie se classe au premier rang en pourcentage des emplois perdus.

DE transmettre cette résolution au premier ministre Jean Charest ainsi qu'aux ministères concernés.

**Adoptée à l'unanimité**

**8. VARIA**

**8.1 Dépôt de documents**

Lettre – Cégep de Sherbrooke

**9. PROCHAINE RÉUNION : 24 septembre 2008**

**10. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-08-122** Il est proposé par **Vincent Cloutier**  
appuyé par **Normand Potvin**  
et résolu :

DE déclarer la levée de la réunion à 11 h 35.

**Adoptée à l'unanimité**

ROGER NICOLET, président

MARC REID, secrétaire